

## Arrêté

### **Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation.**

*Le Directeur de l'INSA de Rennes,*

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

## **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, **BAP G « Opérateur.trice logistique »**, organisé par **l'INSA de Rennes** est composée ainsi qu'il suit :

Jean-Noël CHOPIN, président, Attaché principal de l'administration de l'état, INSA Rennes  
Céline LAUBÉ, membre, Technicien.ne de classe supérieure de recherche et de formation, INSA Rennes  
Cédric AMIOT, membre, Agent contractuel de catégorie A, EHESP Rennes

Article 2 : *Le directeur de l'INSA de Rennes* est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 30 mai 2022

Le directeur

Vincent BRUNIE